

CONVENTION CONCERNANT L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE EN MATIERE FISCALE

STE n° 127 - Strasbourg, 25.I.1988, telle qu'amendée par le Protocole de 2010

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Fiches de [Anguilla](#) – [Bermudes](#) – [Gibraltar](#) – [Guernesey](#) – [Iles Caïmans](#) – [Ile de Man](#)
[Iles Turks-et-Caïcos](#) – [Iles Vierges britanniques](#) – [Jersey](#) – [Montserrat](#)

Compilation des Déclarations actuellement en vigueur (*) concernant

Annexe A - Impôts auxquels s'applique la Convention (Article 2).	X
Annexe B - Autorités compétentes (Article 3).	X
Annexe C - Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention (Article 3).	X

Déclarations consignées dans une lettre de l'Ambassadeur du Royaume-Uni auprès de l'OCDE, déposée avec l'instrument de ratification le 24 janvier 2008, et transmise par le Directeur des Affaires juridiques de l'OCDE par une lettre datée du 6 février 2008, enregistrée au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe le 11 février 2008 - Or. angl. (en vigueur depuis le 1er mai 2008)

ANNEXE A – Impôts auxquels s'applique la Convention :

Pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Convention s'applique aux impôts mentionnés à l'article 2, paragraphe 1, de la Convention, contenus dans :

- a) tous les paragraphes (i) à (iii) de l'alinéa (a); ou
- b) le paragraphe (iii) de l'alinéa (b).

ANNEXE B – Autorités compétentes

Les Commissaires chargés des recettes et des douanes de Sa Majesté (*Commissioners for Her Majesty's Revenue and Customs*) ou leur représentant autorisé.

ANNEXE C – Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention

Tout citoyen britannique, ou tout sujet britannique ne possédant la nationalité d'aucun autre pays ou territoire du Commonwealth, sous réserve qu'il a le droit d'être domicilié au Royaume-Uni, et toute personne juridique, partenariat, association ou autre entité dont le statut en tant que tel provient des lois en vigueur au Royaume-Uni.

(*) Situation au 1er Janvier 2021. Pour une Chronologie complète des déclarations, veuillez consulter notre site, rubrique [Recherches](#).
Source : Bureau des Traités du Conseil de l'Europe sur <http://conventions.coe.int>

